

M A I R I E



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

**Arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal afin d'y organiser une vide grenier**

N° AT 032/2023

**Le Maire de la ville de Corneilla-la-Rivière,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** le code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,

**Vu** la demande en date du 10 mai 2023, par laquelle l'Association Força Corneilla représentée par sa Présidente, Madame Marie-Laure BOULFROY, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser un vide grenier sur le parking et la rue de la Clave Verte,

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'Association Força Corneilla, est autorisée à occuper : une partie du parking et de la rue de la Clave Verte (*selon plan ci-joint*), en vue d'y organiser un vide grenier.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du 28 mai 2023.

**Article 3 :** Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs de l'Association Força Corneilla.

**Article 4 :** Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en la matière. Il est rappelé que l'organisateur doit tenir un registre des vendeurs permettant l'identification de tous ceux qui offrent des objets à la vente ou à l'échange.

**Article 5 :** Madame la directrice générale des services communaux, le commandant de la brigade de gendarmerie de Millas, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Corneilla-la-Rivière, le 19 mai 2023**

**Le Maire,  
René LAVILLE**



Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai. Les modèles sont présentés à titre indicatif. Ils ne sauraient être repris en l'état sans être adaptés.